

# Registre de santé et de sécurité au travail

Collectivité territoriale : .....

Service (dont l'adresse) : .....  
.....  
.....

Ce registre « santé et sécurité au travail » a pour objet d'enregistrer toutes observations et suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail. Devant être placé dans un endroit facilement accessible aux personnels et aux usagers, ce document doit être pré-numéroté et faire apparaître le nom et la signature de l'auteur du signalement.

**Le registre ne peut être tenu dans un lieu où l'autorité hiérarchique s'exerce.**

En application du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n° 2008-339 du 14 avril 2008 et du décret n°2012-170 du 3 février 2012 - art. 2

Circulaire n °NOR : INTB1209800C du 12 octobre 2012 de la direction générale des collectivités territoriales relative à l'application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

<b>AUTEUR DU SIGNALEMENT</b>			<b>Responsable hiérarchique</b>	
<b>Date et heure</b>	<b>Nom et Prénom de l'agent ou de l'utilisateur</b>	<b>Observations et suggestions relatives à la préventions des risques et à l'amélioration des conditions de travail</b>	<b>Nom, date Et visa</b>	<b>Observations et suites données</b>